

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 adoptant le nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** le budget de l'exercice en cours,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2018- du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 2018,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 35 000 € à « l'Association pour l'animation et la promotion de Livia et de l'Alta Rocca » pour l'organisation en 2018 de la manifestation des « Médiévales de Livia ».

ARTICLE 2 :

APPROUVE la convention à conclure entre la Collectivité de Corse et « l'Association pour l'animation et la promotion de Livia et de l'Alta Rocca » telle qu'elle est jointe en annexe de la présente délibération et autorise le Président du Conseil exécutif à la signer.

ARTICLE 3 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

CULTURE

(SGCE - RAPPORT N°)

ORIGINE : B.P 2018

PROGRAMME : N4423C - FONCTIONNEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....602 481 ,50 €

**Association pour l'animation et la promotion
de Livia et de l'Alta-Rocca – LIVIA**

Organisation en 2018 de la manifestation des « Médiévales de Livia »...**35 000,00 €**

Dépense subventionnable : 160 000 € TTC

Taux d'intervention : 31.25 %

MONTANT AFFECTE.....35 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....567 481,50 €

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI